

<http://www.ujfp.org/spip.php?article5854>



7ème garde à vue de Cédric HERROU : La police anticipe-t-elle sur ses prochaines attributions



liberticides ?

Date de mise en ligne : mercredi 13 septembre 2017

- Lutte contre les racismes et les discriminations - Sans-papiers, réfugiés, migrants, exilés -

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Communiqué de l'association Roya citoyenne, du Comité régional LDH PACA et des sections LDH des Alpes-Maritimes

Ce matin, mardi 12 septembre, Cédric Herrou est convoqué à la gendarmerie, sans connaître l'objet de cette convocation. Il apprendra alors qu'il est l'objet d'une plainte pour « violences aggravées et séquestration » de la part d'un personnage présentement en maison d'arrêt, après condamnation à 8 mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Nice en tant que passeur professionnel, étranger lui-même en situation irrégulière.



L'agriculteur militant Cédric Herrou devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), le 8 août 2017. (BORIS HORVAT / AFP)

Cédric Herrou est aussitôt mis en garde à vue... tandis qu'une armada d'une quinzaine de policiers perquisitionnera chez lui pour une énième fois !

C'est Cédric Herrou lui-même qui avait dénoncé aux autorités en juillet dernier les manœuvres de ce passeur auprès des demandeurs d'asile venus chercher secours jusqu'à son domicile ! Au tribunal, il avait ainsi souhaité se constituer partie civile pour le tort que cela pouvait lui causer. Mais sa demande de dommages et intérêts fut rejetée.

Pourquoi ce piège grossier tendu ce matin à Cédric Herrou à partir de la plainte douteuse d'un passeur professionnel ? Pourquoi cette 7^e garde à vue ? Pourquoi cette mobilisation en surnombre des gendarmes pour une nouvelle perquisition ? Tout cela vis-à-vis d'un homme qui n'a jamais été accusé, ni même soupçonné d'un trafic quelconque dans son dévouement généreux et solidaire envers les migrants.

Comment le Parquet pourrait-il donner du crédit à la parole de celui que Cédric Herrou lui-même a permis d'incarcérer ?

Partout, les dénonciations du harcèlement judiciaire et policier dont Cédric Herrou fait l'objet se multiplient, et voilà qu'en réponse on assiste aujourd'hui au crédit apporté à ce personnage sulfureux qui d'évidence agit au mieux par vengeance... ou au pire sur des encouragements incertains mais évidents.

Que la police réponde à toutes les plaintes pour violence nous le souhaitons tous. La République a des lois et des

procédures dures, des moyens proportionnés que cette même police est tenue de respecter... pour tous.

Le 12 septembre 2017

ROYA CITOYENNE

Pour la LDH

Henri ROSSI

De la région PACA